



Nations Unies

Reprise de la Conférence d'examen de l'Accord relatif à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants

Press Release

New York, 24 – 28 mai 2010

Examen de l'Accord sur les stocks de poissons : les États vont chercher comment freiner la raréfaction de certaines espèces dans les eaux internationales

New York, le 21 mai (Bureau des affaires juridiques) – La deuxième Conférence d'examen de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, qui se tiendra au Siège de l'ONU à New York du 24 au 28 mai 2010, se penchera sur la diminution des stocks de poissons et la détérioration continue des écosystèmes marins des océans.

La Conférence examinera les progrès réalisés dans l'application de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons, accord phare de 1995 instaurant un régime juridique pour la conservation et l'exploitation durables des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants. Elle sera pour les États l'occasion d'envisager de nouvelles mesures propres à renforcer l'application de ce régime.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'actuellement, les trois quarts des stocks de poissons sont menacés d'épuisement et la majeure partie des stocks de poissons chevauchants, des espèces de poissons grands migrants et des autres stocks de poissons hauturiers sont pleinement exploités ou surexploités.

L'Accord sur les stocks de poissons, qui a pris effet en 2001, couvre les espèces de poissons grands migrants qui parcourent régulièrement de grandes distances, comme le thon, l'espadon ou le requin océanique. Il s'applique également aux stocks de poissons chevauchants, à la fois dans la zone économique exclusive des États côtiers (qui est établie à 200 milles marins des côtes) et dans les zones adjacentes, notamment à la morue, au flétan, au colin, au maquereau (jack) et à l'encornet.

Le Président de la Conférence d'examen, David Balton, qui est aussi Sous-Secrétaire adjoint pour les océans et la pêche des États-Unis, a déclaré que la Conférence « ferait un bilan sans concessions de ce qui est fait pour mettre en œuvre l'Accord ».

M. Balton a indiqué que les États avaient pris de nombreuses dispositions en vue d'appliquer l'Accord mais qu'il leur restait à s'attaquer à un certain nombre de problèmes comme la surpêche, la surcapacité de pêche, les conséquences de la pêche sur le milieu marin et la nécessité de renforcer l'aide aux pays en développement. La situation des stocks de poissons n'avait pas beaucoup changé et la Conférence se pencherait sur les nouvelles mesures que les États pourraient appliquer.

La Conférence, qui est une reprise de la Conférence d'examen de 2006, fera aussi le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de 2006, dont beaucoup ont débouché sur des actions concertées visant à améliorer la gestion des pêcheries. Elle sera ouverte aux pays qui sont parties à l'Accord sur les stocks de poissons mais aussi aux États qui n'y ont pas adhéré. Des organisations non gouvernementales seront également présentes, en particulier celles qui, nombreuses, se sont inquiétées de la situation des stocks de thon rouge de l'Atlantique et de deux espèces de requins, lors de la récente session de la Convention des Nations Unies sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

« On ne pourra pas assurer la viabilité des pêches et la bonne santé des stocks de poissons tant que le système international de gestion des pêches hauturières ne fonctionnera pas mieux », a déclaré Susan Lieberman, Directrice des politiques internationales du Groupe Pew pour l'environnement. « La communauté internationale est en droit d'attendre de l'ONU qu'elle prenne des mesures, dans le cadre de l'Accord sur les stocks de poissons, afin de garantir, pour l'avenir, des océans en bonne santé. »

Lors d'une réunion préparatoire de la Conférence d'examen, les États sont convenus de maintenir l'Accord à l'étude de façon à pouvoir réagir à l'évolution des pêcheries, en particulier l'évolution de l'état des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.

À propos de l'Accord sur les stocks de poissons

L'Accord sur les stocks de poissons est considéré comme l'instrument juridiquement contraignant de conservation et de gestion des ressources halieutiques le plus important adopté depuis la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Depuis la Conférence d'examen de 2006, 22 nouveaux États ont adhéré à l'Accord.

Au mois de mars 2010, 76 États et 1 organisation intergouvernementale étaient parties à l'Accord : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Guinée, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Lettonie, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mozambique, Namibie, Nauru, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, Union européenne et Uruguay.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.un.org/Depts/los/index.htm ou contacter la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Bureau des affaires juridiques), au Secrétariat de l'ONU, par téléphone (1 212 963 3946) ou par courrier électronique (doalos@un.org).

Les médias peuvent adresser leurs questions à Dan Shepard, au Département de l'information de l'ONU (tél. : 1 212 963 9495; courriel : shepard@un.org) ou à Liz Scaffidi (tél. : 1 212 963 5834; courriel : scaffidi@un.org).